



## DYNAMIC Indexed 1 an

**Dynamic**

**engie**

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Janvier 2023  
Pour les particuliers en Région Flamande  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

### Composition du prix de votre énergie<sup>(9)</sup>



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

### Vos avantages

Grâce à la connaissance des prix du marché, vous contrôlez activement vos coûts énergétiques.

### Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

### Prix indexés de l'énergie - 1 an

Redevance fixe <sup>(1)</sup>		Prix par kWh (€cent/kWh)				Option énergie verte <sup>(4)</sup> (€cent/kWh)	Coûts énergie verte & cogénération <sup>(5)</sup> (€cent/kWh)
		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit	
Prix mensuels	+ Consommation <sup>(2)</sup>	25,793				+ 0,530	+ 2,184
	- Injection <sup>(3)</sup>	24,129					
Prix annuels estimés	+ Consommation <sup>(2)</sup>	26,068				+ 0,530	+ 2,184
	- Injection <sup>(3)</sup>	23,158					



**DYNAMIC Indexed 1 an**

**Dynamic**

**engie**

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Janvier 2023  
Pour les particuliers en Région Flamande  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

## Coûts de réseaux (distribution et transport)<sup>(6)</sup>

Région Flamande	Compteur digital				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution **				
	Tarif capacitaire moyenne des pics mensuels*	Total tarif-kWh	Total tarif-kWh exclusif nuit	Tarif gestion de données régime de mesure : quart-horaire	Tarif gestion de données régime de mesure : mensuel/annuel
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
FLUVIUS ANTWERPEN	40,0309	3,74193	2,60192	14,53	13,39
FLUVIUS LIMBURG	37,6491	3,94475	2,81516	14,53	13,39
FLUVIUS WEST	41,0824	3,81831	2,72467	14,53	13,39
GASELWEST	48,7615	4,98204	3,36755	14,53	13,39
IMEWO	43,5071	4,01029	2,82576	14,53	13,39
INTERGEM	39,0604	3,65582	2,59558	14,53	13,39
IVEKA	45,0292	4,21339	2,89091	14,53	13,39
IVERLEK	43,6742	3,88562	2,77610	14,53	13,39
PBE	53,0580	3,64580	2,89941	14,53	13,39
SIBELGAS	48,1157	4,57544	3,22842	14,53	13,39

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

Région Flamande	Compteur analogique				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				
	Tarif capacitaire terme fixe	Total tarif-kWh	Total tarif-kWh exclusif nuit	Tarif gestion de données régime de mesure : mensuel/annuel	Tarif prosumer
	€/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kW/an
FLUVIUS ANTWERPEN	100,0746	5,70831	4,56830	13,39	38,56
FLUVIUS LIMBURG	94,1280	6,08459	4,95500	13,39	41,11
FLUVIUS WEST	102,7034	6,10955	5,01591	13,39	41,28
GASELWEST	121,9000	7,40908	5,79459	13,39	50,05
IMEWO	108,7666	6,23503	5,05050	13,39	42,12
INTERGEM	97,6472	5,76780	4,70756	13,39	38,97
IVEKA	112,5720	6,37959	5,05710	13,39	43,10
IVERLEK	109,1906	6,12534	5,01581	13,39	41,38
PBE	132,6484	6,47113	5,72474	13,39	43,71
SIBELGAS	120,2888	6,93899	5,59198	13,39	46,87

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.



## DYNAMIC Indexed 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Janvier 2023  
 Pour les particuliers en Région Flamande  
 Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

## Suppléments

### Suppléments (€cent/kWh)

Cotisation sur l'énergie	0,20417
<b>Cotisation Fonds Energie Région Flamande<sup>(8)</sup> (€/mois)</b>	
Résidentiel (avec domicile)	0,00
Résidentiel (sans domicile)	9,54

### Accise fédérale<sup>(11)</sup> (€cent/kWh)

Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,44160
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,22748
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,15540

(1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.

(2) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Janvier 2023 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est un prix indexé sur base horaire. Le paramètre d'indexation horaire correspond à la cotation journalière horaire Day-Ahead EPEX SPOT Belgium pour l'heure concernée (ci-après « cotation eSpot »). Les cotations eSpot sont exprimées en €/MWh. La valeur de la cotation eSpot est uniquement connue le jour précédent la fourniture. Les valeurs eSpot peuvent être consultées sur engie.be. Les prix indiqués sont basés sur la valeur du paramètre telle que calculée par la VREG (Janvier 2023 : 241,29 €/MWh).

Le paramètre eSpot annuel estimé s'élève à 243,88 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG : [www.vreg.be/nl/faq/berekening-varieabele-energieprijsen-de-v-testr](http://www.vreg.be/nl/faq/berekening-varieabele-energieprijsen-de-v-testr)

Les formules hors TVA d'application pour Janvier 2023 sont les suivantes :

$$- \text{Normal} = 0,2040 + (0,1000 \times \text{eSpot})$$

(3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre eSpot. Le paramètre eSpot annuel estimé s'élève à 231,58 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG :

<https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-varieabele-energieprijsen-de-v-testr>

Les formules hors TVA d'application pour Janvier 2023 sont les suivantes :

$$- \text{Normal} = 0,0000 + 0,1000 \times \text{eSpot}$$

(4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.

(5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante : Q x Pc pour le coût énergie verte et le coût cogénération. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Janvier 2023 à 97 €. Le prix par certificat de cogénération s'élève à 28 €. Ces prix sont hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.

(6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG.

(7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur VREG.be.

(8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(9) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 3 500 kWh/an en Flandre. Prix 6% de tva comprise.

(10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur [www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/](http://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/).

(11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

(\*) Si votre «pic mensuel» est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG (<https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstarief-betaalt-u-voor-een-kilowatt>).

(\*\*) Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 20,35480 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné. Le traitement des données tarifaires n'a pas été pris en compte dans le tarif maximum.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DYNAMIC en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de DYNAMIC en Région Flamande en 2021: cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (34,96%), nucléaire (65,04%), inconnu (0,00%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Flamande en 2021 : sources d'énergie renouvelables (6,35%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (32,74%), nucléaire (60,90%), inconnu (0,00%).



## DYNAMIC Indexed 1 an

**Dynamic**

**engie**

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Janvier 2023

Pour les particuliers en Région Flamande

Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

### Frais de rappel et de mise en demeure<sup>(8) (10)</sup>

Montants d'application en 2023

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)